

Coronavirus: deux tiers des contrats artistes intermittents annulés n'étaient... pas encore signés

Quel est l'impact de la crise sur les artistes intermittents ? L'Union des artistes a produit la première enquête : les arts vivants et l'audiovisuel semblent les premiers impactés, en particulier dans la tranche 25-30 ans.



Les plus touchés ont 25 à 30 ans, ils sont artistes de scènes et de l'audiovisuel, une population précarisée. - Photo News.



Par [Alain Lallemand \(/43733/dpi-auteurs/alain-lallemand\)](https://plus.lesoir.be/287910/article/2020-03-17/coronavirus-linard-auditionne-la-chaine-pour-preparer-laide-la-culture?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520desc%26)

Journaliste au service Culture

Le 23/03/2020 à 16:59

L'Union des artistes est l'une des fédérations professionnelles phares du monde artistique, l'une des premières à avoir été **entendues ce lundi 16 mars par la ministre de la Culture Bénédicte Linard** (<https://plus.lesoir.be/287910/article/2020-03-17/coronavirus-linard-auditionne-la-chaine-pour-preparer-laide-la-culture?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520desc%26>) (Ecolo). Et c'est lors de cette entrevue, à la suggestion de la ministre, qu'est née l'idée de sonder les artistes, histoire de disposer des premiers chiffres qui permettent d'évaluer l'ampleur du sinistre : quel a été l'impact du coronavirus sur les annulations et reports de prestations artistiques pour les artistes – personnes physiques – belges francophones, quelles que soient leurs fédérations ? Pas question ici de s'intéresser aux compagnies, aux diffuseurs ou aux opérateurs, lesquels bénéficient de subventions par voie de contrats ou convention. L'Union s'est intéressée aux plus précaires, à savoir les artistes (et techniciens) sous contrats de très courte durée.

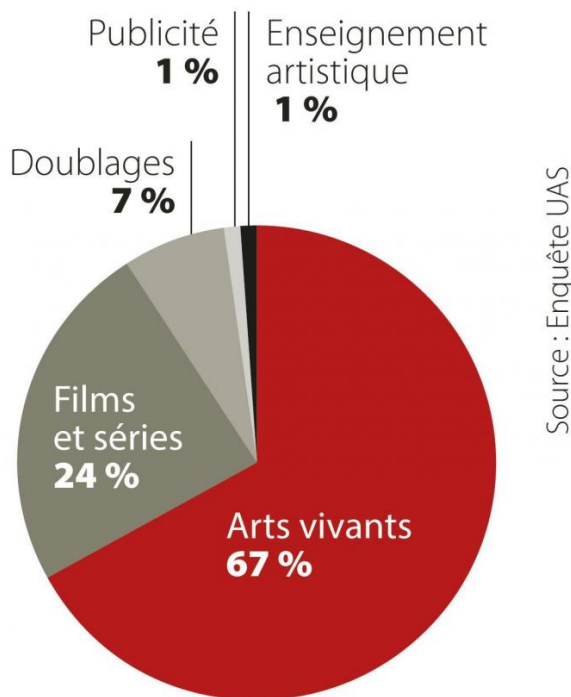
Du 18 au 22 mars, l'**Union des artistes du spectacle les a sondés** (<https://uniondesartistes.be/>) et a obtenu 165 réponses circonstanciées qui, sans dresser un cadastre complet, donnent une première idée utile de l'impact de la crise sanitaire sur ce secteur, ainsi que sur la nature et l'ampleur de la réponse qui devra être donnée. Ce n'est qu'un instantané, qu'il faudra actualiser si les mesures de confinement se poursuivent après le 4 avril, mais 165 réponses donnent déjà un profil intéressant – parfois étonnant – des problèmes soulevés.

Les 25-30 ans sont les plus frappés

Première évidence, les artistes concernés sont parmi les plus jeunes : une majorité ont entre 20 et 40 ans, avec un pic entre 25 et 30 ans. Puisqu'il s'agit d'une crise sanitaire qui interdit les représentations et le rassemblement en tournages, ce sont les arts vivants (théâtre, cirque, musique, danse, etc.) qui sont les premiers touchés (67 % des contrats annulés ou reportés), suivi des tournages de films, téléfilms et séries (24 %), des doublages (7 %) de la publicité et de l'enseignement artistique.



Secteurs impactés



Le préjudice se matérialise très majoritairement par des annulations (82,9 %). Le report des performances reste minoritaire : on en parle dans 46 % des cas, mais comme on le sait les saisons prochaines sont toujours sujettes à révision pour l'instant. Pour tenter de mettre un coût concret sur ce manque à gagner économique, les 165 personnes qui ont accepté de se manifester estiment avoir perdu 1.353 journées de travail, soit une annulation moyenne d'un peu plus de huit jours prestés – dans l'intermittence, c'est un volume conséquent. Un peu plus de mille journées ont pu être reportées, soit près de 6,5 journées. Selon Pierre Dherte, président de L'Union des artistes, qui a lui-même compilé ces chiffres, « une première estimation des données aboutit à un montant approchant les 450.000 euros ». Il s'agit ici du montant brut pour les employés, ou du montant facturé hors TVA pour les indépendants, pour une moyenne de 2.700 euros par personne.

Une centaine de prestations annulées à l'étranger

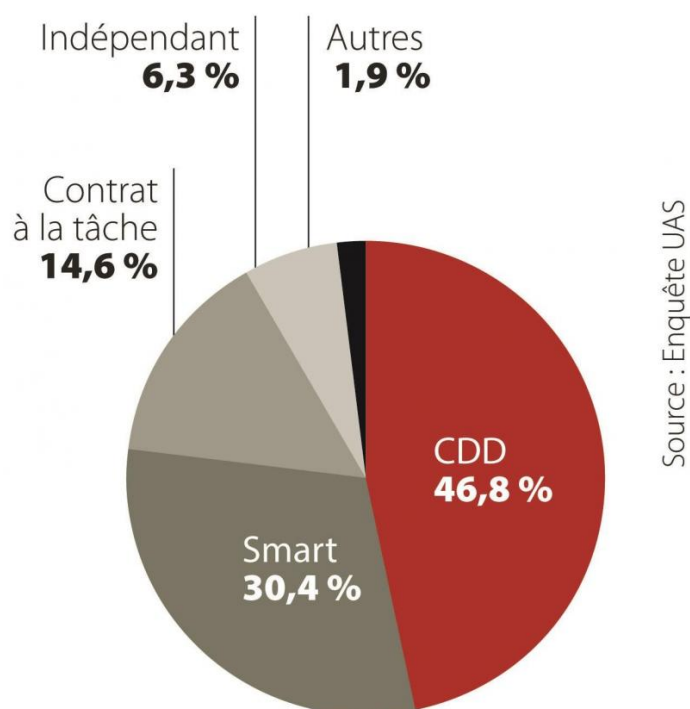
Un nombre étonnant de prestations concernées par ces annulations et reports concerne l'étranger, singulièrement la France puis, loin derrière, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne et la Suisse, enfin l'Autriche et la Corée du Sud. Mais certaines prestations manquées concernent également des destinations aussi exotiques que l'Arabie saoudite, Singapour, le Koweït ou le Qatar.

Pour répondre au manque à gagner engendré par cette crise, il est utile de savoir sous quel type de contrats les artistes devaient se produire. Pour une petite moitié, il s'agissait de contrats à durée déterminée (46,8 %), de contrats liés à la coopérative Smart (30,4 %), de contrats à la tâche (14,6 %) et de contrats d'indépendants ou indépendants à titre complémentaire (6,3 %).

Des contrats signés bien trop tard



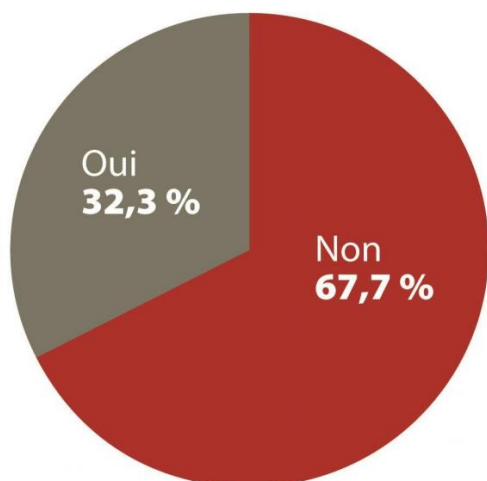
Type de contrat concerné



La situation devient ubuesque lorsqu'on interroge les intermittents sur le fait de savoir si ces contrats étaient déjà signés... 67,7 % des intermittents répondent par la négative ! Dans n'importe quel autre secteur, on jugerait non avvenu un contrat non signé et on suspecterait chez les plaignants un possible effet d'aubaine. L'Union des artistes y voit une spécificité du secteur : « Je l'avais dit à la ministre dès lundi dernier », souligne Pierre Dherte : « Chez nous, c'est au deuxième jour du tournage d'un film qu'on vous apporte le contrat, ou même parfois après la première semaine ! Ce qui pose d'ailleurs des problèmes pour les accidents du travail. Pour moi, c'est l'une des premières choses qui devra être changée : le contrat doit être signé en amont du travail, comme la loi le prévoit. »



Le contrat était-il signé ?



Source : Enquête UAS

Dernière précision, mais elle est contractuellement importante : qui rompt le contrat ? A près de 80 %, c'est semble-t-il l'employeur. « Semble-t-il », car dans près de 40 % des cas, les répondants parlent de « force majeure invoquée par l'employeur ». Or en cas de force majeure, personne ne rompt réellement le contrat.

L'Union attend des réponses urgentes

Parce que ses moyens sont limités, l'enquête de l'Union des artistes s'arrête là. Pas ses revendications : elle espère que « les pouvoirs publics se coordonneront très vite pour apporter des réponses urgentes toujours en suspens » à l'heure de clôturer son enquête. L'Union se pose la question « de l'extension des mesures gouvernementales aux contrats dits de très courte durée, CDD, notamment pour les artistes et techniciens, bien souvent très jeunes, et la prise en considération de l'intermittence ? » Quid des contrats « pour lesquels les dimona (NDLR : déclaration immédiate d'emploi à la sécurité sociale, par voie électronique) n'ont pas été rentrées ? Pour les contrats actés, voire rédigés mais pas encore signés ? » Enfin, pour ceux qui auront la chance d'émerger au chômage pour force majeure et toucheront 70 % du salaire moyen plafonné, « sur quels fonds serait acquis le paiement des 30 % restants » ?



Installez l'application du Soir pour suivre les dernières informations sur l'épidémie, partout, tout le temps.

Rendez-vous sur



[. \(https://apps.apple.com/be/app/le-](https://apps.apple.com/be/app/le-soir-actu-et-info/id504299905?l=fr)

[soir-actu-et-info/id504299905?l=fr](https://play.google.com/store/apps/details?id=be.appsolution.lesoir&hl=fr)).ou



[\(https://play.google.com/store/apps/details?id=be.appsolution.lesoir&hl=fr](https://play.google.com/store/apps/details?id=be.appsolution.lesoir&hl=fr) BE).

COMMENTAIRES

Contribution *

//

Signature * Alain Lallemand

Quelques règles de bonne conduite avant de réagir (<http://plus.lesoir.be/services/charte>)

Poster